Fonctionnement des groupes de travail thématiques

Composition et rôle de chacun

Chaque groupe thématique est piloté par un ou deux membres volontaires du réseau, qui assurent :

- l'animation des échanges du groupe de travail,
- la préparation des réunions avec le secrétariat du groupe,
- l'information du comité d'orientation sur l'avancée des travaux du groupe.

Le secrétariat des groupes de travail thématique est assuré par la cellule d'animation, conformément à la charte du réseau. Le secrétariat prépare les travaux des groupes en lien avec leurs pilotes.

L'ensemble des membres du réseau peuvent participer aux groupes de travail thématiques en fonction de leur intérêt et de leur compétence. Pour favoriser les échanges, la taille des groupes doit néanmoins rester adaptée. La diversité des structures sera par conséquent privilégiée dans la composition des groupes. Les représentants des différentes structures constitueront alors des relais entre le groupe et leur structure. Si le nombre de participants le permet, plusieurs membres d'une même structure pourront cependant intégrer un même groupe. En cas de besoin, des personnes extérieures au groupe pourront être invitées à intervenir ponctuellement.

Les participants à un groupe devront être désignés nominativement afin de faciliter le suivi des travaux et la gestion des outils collaboratifs, supports de travail de chacun des groupes.

Modalités de travail

Espace collaboratif du portail Internet et outils associés

Pour accompagner le travail des groupes thématiques, des espaces collaboratifs seront mis en place au sein du portail internet du réseau pour chacun des groupes. Chaque groupe pourra choisir les outils qui seront mis à sa disposition sur la base de ceux présentés lors du comité d'orientation du 21 mars 2019 (cf. le compte-rendu de la réunion et ses documents associés). Un point sera fait à cet effet par la cellule d'animation lors de la réunion de lancement de chaque groupe de travail.

Organisation des réunions

Pour faciliter la participation des membres du réseau, le nombre de réunions en présentiel sera limité et la visioconférence favorisée. Dans cet objectif, les membres du réseau disposant de ce type de salle sont invités à accueillir les autres membres n'en disposant pas. Les réunions des groupes de travail pourront également être organisées de façon concomitante pour limiter d'éventuels déplacements.